



**VINGT-TROISIEME (23^{ème}) PROGRAMME ONASSIS
DE BOURSES INTERNATIONALES
ANNEE ACADEMIQUE: OCTOBRE 2017 - SEPTEMBER 2018**

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES: VENDREDI 26 FEVIER 2016

La Fondation annonce son vingt-troisième (23^{ème}) programme annuel de subventions de recherche et de bourses ***prenant effet le 1er octobre 2017***. Le Programme est destiné à des ressortissants étrangers, professeurs d'université et enseignants universitaires (titulaires d'un doctorat), chercheurs post-doctorants et candidats au doctorat.

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

Le programme de subventions et de bourses concerne les disciplines scientifiques suivantes:

A) SCIENCES HUMAINES: (*)

Philologie et lettres	Littérature
Linguistique	Histoire
Archéologie	Philosophie
Sciences de l'éducation	Psychologie

(*) Pour l'année universitaire 2017-2018, dans le domaine des sciences humaines, la Fondation encourage particulièrement les candidatures concernant des thèmes et/ou du matériel liés à ses deux collections : Les Archives Cavafy et la Bibliothèque Onassis. Une bourse de chaque catégorie pourrait être attribuée aux chercheurs dont le travail porte sur l'une de ces collections.

B) SCIENCES SOCIALES:

Sciences Politiques	Sociologie
Relations Internationales et Européennes	Politiques sociales

NOTE: à l'exclusion du Droit

C) SCIENCES ECONOMIQUES:

Etudes maritimes	Economie
Finances publiques	

D) Arts: (exclusivement sur le plan théorique, les artistes ne sont pas inclus dans le programme).

Histoire de l'Art	Arts visuels
Musique	Danse
Théâtre	Photographie,
Cinéma	Nouveaux Media
Gestion du Patrimoine culturel	

NOTE: Une éventuelle dimension **interdisciplinaire** ou **pluridisciplinaire** de la recherche proposée sera particulièrement appréciée.

Nous tenons à souligner que les bourses Catégorie D et E seront accordées en priorité aux candidats qui auront convenu d'organiser des cours ou séminaires à raison de huit [8] heures par mois dans le cadre d'un programme d'enseignement (ou de recherche) dans une ou plusieurs Universités grecques. Le programme de cours sera soumis au Département des Bourses Internationales de la Fondation Onassis et réalisé en accord avec la Faculté relevant de la discipline scientifique du candidat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Programme concerne exclusivement les activités de recherche scientifique (Catégorie D, E et C ; voir p. 5 à p. 9) et la dispense de cours et de séminaires dans des Universités grecques (Catégorie D et E) effectués **en Grèce** dans les **disciplines scientifiques** indiquées dans le paragraphe ci-dessus.

1. Les candidats éligibles pour les subventions et bourses:

a) **Les ressortissants non-grecs**

b) **Les ressortissants chypriotes** ont le droit de participer à ce Programme, en particulier dans le cadre des subventions de recherche de **Catégorie D et E à condition qu'ils aient un emploi et résident de manière permanente hors de Grèce.**

c) **Les ressortissants étrangers d'origine grecque (seconde génération), résidant en permanence à l'étranger**, qui poursuivent des études dans des Universités étrangères ou bien qui travaillent et résident en permanence à l'étranger.

d) Les bourses de la **Catégorie D et E** concernent également **les chercheurs d'origine ou de citoyenneté grecque**, à condition **qu'ils puissent prouver une activité professionnelle académique d'au moins dix (10) ans** dans une Université ou un Centre de recherche à l'étranger.

e) La clause (d) s'applique également aux étudiants de 3e cycle, **d'origine ou de citoyenneté grecque (catégorie C)**, qui ont complété leurs scolarité (primaire et secondaire), obtenu un diplôme universitaire à l'étranger et **résident hors de Grèce depuis plus de quinze (15) ans.**

2. **Les anciens boursiers du Programme** de Bourses Internationales de la Fondation Onassis ont le droit de soumettre une nouvelle candidature seulement après une période **de cinq (5) années complètes** à compter de la dernière année universitaire pour laquelle la bourse précédente leur a été octroyée.

3. **Les anciens boursiers du Programme** de de Bourses Internationales de la Fondation Onassis auxquels la Fondation a déjà octroyé **deux fois** une bourse ou une subvention **n'ont pas le droit de soumettre une nouvelle demande de candidature**

4. **Aucune prolongation de la durée de subvention** au-delà de la période mentionnée dans le programme pour les catégories D, E et C ne sera admise.

5. **La subvention ou la bourse octroyée ne peut être reportée ou différée** à une autre année universitaire

6. La décision de l'obtention d'une subvention/bourse est prise par le Conseil d'Administration de la Fondation selon sa propre appréciation. Le Conseil d'Administration de la Fondation Onassis tient compte des rapports du comité scientifique qu'il a lui-même désigné mais n'est pas

tenu à adopter ses décisions. Pour cette raison, le Conseil d'Administration est en droit d'accepter ou de rejeter la demande de candidature sans avoir à apporter une quelconque justification. Les décisions du Conseil d'Administration ainsi que les rapports du comité scientifique sont confidentiels et ne peuvent en aucun cas être communiqués aux candidats. Il est bien entendu que la soumission d'une demande de candidature signifie la pleine acceptation des conditions et termes du Programme, sans exception aucune.

PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE

1. **En ligne sur le site de la Fondation Onassis:** www.onassis.org > Scholarships > Scholarships for Foreigners > Category D, E ou C.
2. Les candidats sont invités à lire attentivement l'annonce du programme de bourse avant de remplir leur demande. La soumission de la demande en ligne sur le site de la Fondation Onassis / Programme de bourses internationales de la Fondation Onassis ne signifie en aucun cas que la candidature sera évaluée. Les candidatures qui ne répondent pas à l'une des conditions du présent programme seront automatiquement exclues du processus d'évaluation. En soumettant sa demande pour une bourse de la Fondation Onassis, le candidat déclare clairement et sans équivoque qu'il/elle accepte sans condition les termes du programme et les conditions de participation.
3. Les candidats sont tenus de soumettre tous documents et pièces justificatives requis dans les délais spécifiés dans le présent programme. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée.
4. Les candidats ayant soumis une demande de bourse ou de subvention au Programme **au cours des deux dernières années** et désirant soumettre une nouvelle demande ne sont pas obligés de soumettre à nouveau l'ensemble des documents exigés ci-dessus ; il leur suffit de soumettre les documents suivants: a) formulaire de candidature, b) Curriculum Vitae récent, c) nouvelle lettre décrivant le projet d'étude ou de recherche.
5. Toute correspondance avec la Fondation ainsi que les documents et pièces justificatives envoyés au Département chargé des bourses internationales à la Fondation Onassis doivent être rédigés en grec, en anglais ou en français. **Dans le cas contraire, ils doivent être accompagnés de leur traduction officielle dans l'une des trois langues sus-mentionnées**
6. Les pièces déposées **ne seront pas retournées**. Les candidats sont priés de soumettre des **photocopies** des documents officiels certifiées conformes par les autorités publiques (en format A4, 297 x 210 mm).
8. Les candidats sont invités à soumettre leur demande et les pièces justificatives comme suit:

Soumission du formulaire et des documents requis:

- Après avoir lu attentivement les conditions et règles d'attribution des bourses, le candidat complète le formulaire et le soumet en ligne sur le site de la Fondation Onassis: www.onassis.org > Scholarships > Scholarships for Foreigners > Category D,E ou C > Online application. Les candidats noteront le code de confirmation de la demande soumise en ligne pour référence future et soumission des documents complémentaires.

- Parallèlement, le candidat rassemble tous les documents et pièces justificatives requises et les envoie par courrier recommandé jusqu'au **28/02/2017** au plus tard (date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

ARIONA HELLAS S.A.

Representing the Alexander S. Onassis Public Benefit Foundation in Greece

Foreigners' Fellowships Program

7 Aeschinou Street

105 58 Plaka, Athens

[Code de confirmation de la demande soumise en ligne]

Les documents et justificatifs requis peuvent également être soumis par le candidat en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame Frédérique Hadgiantoniou, responsable du Programme de Bourses Internationales de la Fondation Onassis :

E-mail: fhadgiantoniou.ffp@onassis.org

Tel: +30 210 37 13 018

Fax: +30 210 37 13 013

Adresse: **7 Aeschinou Street, 105 58 Athens**

BOURSE CATEGORIE D
PROFESSEURS ET PERSONNEL ENSEIGNANT DES UNIVERSITES
CONDITIONS PARTICULIERES/ ELIGIBLITE

1. **Nombre de bourses : dix [10]**

2. **Durée: Trois [3] mois pendant l'année universitaire octobre 2017-septembre 2018**

3. **Adressées aux titulaires du Doctorat**
Professeurs des Universités et Enseignants universitaires

(i) Professeur des Universités

(ii) Professeurs associés

(iii) Professeurs adjoints et maîtres de conférences

qui ont l'intention d'effectuer un séjour de recherche scientifique en Grèce ou de réaliser un projet de recherche spécifique en collaboration avec une institution scientifique, une fondation pour la recherche ou toute autre organisation scientifique en Grèce (*voir ci-dessous*).

4. **Condition** : Tous les candidats doivent être titulaires d'un doctorat.

5. **Cours / Séminaires** : les bourses Catégorie D seront accordées en priorité aux candidats qui auront convenu d'organiser des cours ou séminaires à raison de huit [8] heures par mois dans le cadre d'un programme d'enseignement (ou de recherche) dans une ou plusieurs Universités grecques. Le programme des cours sera soumis au Département des Bourses Internationales de la Fondation Onassis et réalisé en accord avec la Faculté relevant de la discipline scientifique du candidat.

6. **Objet de la recherche** : La recherche doit porter sur un sujet en rapport direct avec la culture, l'histoire ou l'actualité de la Grèce ou doit répondre à un besoin social immédiat en Grèce.

7. **Respect des engagements** : Le Conseil d'Administration de la Fondation Onassis accordera une attention particulière aux candidatures qui tiendront compte des engagements énoncés ci-dessous :

(a) l'organisation de **cours /séminaires** en tant que professeur invité d'une Université grecque. Les activités mentionnées ci-dessus doivent être partie intégrante des programmes du département de ladite Université en Grèce et seront organisées en collaboration avec la coordinatrice du Programme de bourses pour boursiers internationaux de la Fondation Onassis.

(b) Les Professeurs des Universités et enseignants universitaires ayant obtenu la bourse de la Fondation sont **tenus de publier un article scientifique ou un chapitre dans un volume collectif**, un livre ou une monographie portant sur les résultats de la recherche subventionnée par la Fondation et ceci au cours des 24 mois suivant l'expiration de la bourse de recherche. Il y sera obligatoirement fait référence à la Fondation Onassis.

(c) Les Professeurs des Universités et enseignants universitaires seront invités, selon le cas, à tenir une conférence durant leur séjour en Grèce. Le lieu et la date seront décidées en collaboration avec les services compétents de la Fondation Onassis.

DOCUMENTS A SOUMETTRE POUR UNE CANDIDATURE DE CATEGORIE D

1. **Le formulaire de candidature** qui pourra être soumis électroniquement, envoyé par la poste ou soumis avec les justificatifs par le candidat en personne (voir: Procédure de demande de bourse)
2. **Une photocopie du passeport**
3. **Une (1) photo d'identité**
4. **Une lettre de motivation du candidat** dans laquelle seront indiquées les informations ci-dessous en respectant l'ordre d'énumération suivant :
 - a) **Le titre, le but et l'objet précis de la recherche** que le boursier désire effectuer en Grèce et les raisons pour lesquelles un séjour en Grèce est jugé nécessaire
 - b) **Une description des cours/séminaires** proposés dans le cadre des activités d'enseignement (voir Conditions particulières /Eligibilité, paragraphes 7(a))
 - c) **Toute autre recherche scientifique** en cours en Grèce
 - d) **Toutes collaborations antérieures** avec des Universités, Centres ou Instituts de recherche en Grèce
 - e) **Le nom et les coordonnées** des membres de la communauté académique ou universitaire, le nom des universités, des instituts ou des centres de recherche avec lesquels le candidat envisage de collaborer en Grèce
 - f) **La période proposée pour la subvention** et, au cas échéant, les déplacements prévus en Grèce pour les besoins de la recherche et/ou des activités d'enseignement (cours/séminaires)
 - g) **Connaissance de la langue grecque, ancienne ou moderne** : la connaissance de la langue grecque n'est pas requise, lorsqu'elle n'est pas indispensable à la recherche proposée. Elle sera néanmoins prise en compte dans l'évaluation des dossiers
5. **Une lettre d'acceptation** d'un professeur titulaire d'une Université publique grecque confirmant son projet de collaboration avec le candidat sur le projet spécifique et avec laquelle il/elle certifie qu'il/elle veut bien être responsable de l'évolution des activités de recherche/ d'enseignement du titulaire de la bourse au cours de son séjour en Grèce. Le professeur d'une Université grecque est tenu d'envoyer à la Fondation Onassis, un rapport final où il/elle décrit les avantages de la collaboration scientifique avec le titulaire d'une bourse.
6. **Un certificat de l'Université, de l'Institution ou du Centre de recherche** avec lequel le candidat est affilié qui accrédite le projet de recherche du candidat. Le certificat doit également indiquer que le candidat est autorisé à venir en Grèce pour la réalisation dudit projet de recherche.
7. **Deux [2] lettres de recommandation** : une[1] de Grèce (si possible) et une [1] de l'étranger. Au cas où le candidat n'aurait pas de contact en Grèce, les deux (2) lettres peuvent être envoyées de référents étrangers ayant les qualifications nécessaires. Les lettres de recommandation doivent être écrites **spécifiquement** pour l'octroi de la subvention ou de la bourse de la Fondation et **adressées à la Fondation Onassis**. Les lettres de recommandation **photocopiées ne seront pas admises**. Les lettres peuvent être envoyées directement à la Fondation par les personnes recommandant le candidat ou être incluses dès le départ dans le dossier de candidature.

8. Une photocopie du Doctorat

9. Les candidats Professeurs des Universités et Enseignants universitaires doivent fournir un les **Certificat de l'Université** où ils enseignent où apparaît leur statut académique

10. **Curriculum vitae détaillé** et catalogue des publications

PRESTATIONS DES BOURSES CATEGORIE D

1. **Couverture des frais de déplacement pour l'achat d'un billet d'avion aller-retour** uniquement en provenance et à destination de son lieu de résidence et pour l'arrivée et le départ définitif du boursier de Grèce **à hauteur de**

a) **Trois-cents Euros (€300.-) pour un pays d'Europe** ou

b) **Mille Euros (€1.000.-)** pour un vol transatlantique ou un vol vers et à partir des pays d'Asie et d'Afrique. Le bénéficiaire de la bourse sera seul responsable pour l'achat de son billet

2. **Allocation mensuelle de Mille-Cinq-Cents Euros (€ 1.500)** pour les frais de séjour, de déplacement et toute autre dépense.

NOTES:

1. La bourse ne couvre pas la période du 15 juillet au 31 août. En dehors des prestations susmentionnées, la Fondation ne saurait accorder d'autres facilités, quelles que soient les circonstances. En outre, il ne sera fourni en aucun cas de subvention, d'aide financière quelconque ou de billet d'avion pour l'époux (se) du boursier ou toute personne désireuse de l'accompagner.
2. Aucune prolongation de la durée de subvention au-delà de la période mentionnée dans le programme pour chaque catégorie (A & C) ne sera admise.
3. La bourse octroyée ne peut être reportée ou différée à une année universitaire ultérieure.

BOURSE CATEGORIE E **POSTDOCTORANT**

CONDITIONS PARTICULIERES/ ELIGIBILITE

1. **Nombre de bourses : dix [10]**

2. **Durée: Six [6] mois pendant l'année universitaire octobre 2017-septembre 2018**

3. **Adressées aux titulaires du Doctorat**

Chercheurs post doctorants

qui ont l'intention d'effectuer un séjour de recherche scientifique en Grèce ou de réaliser un projet de recherche spécifique en collaboration avec une institution scientifique, une fondation pour la recherche ou toute autre organisation scientifique en Grèce (*voir ci-dessous*).

4. **Condition** : Tous les candidats doivent être titulaires d'un doctorat.

5. **Cours/Séminaires**: les bourses Catégorie E sont avant tout des bourses de recherche. Cependant, elles seront accordées en priorité aux candidats qui auront convenu d'organiser des cours ou séminaires à raison de huit [8] heures par mois dans le cadre d'un programme d'enseignement (ou de recherche) dans une ou plusieurs Universités grecques. Le programme des cours sera soumis au Département des Bourses Internationales de la Fondation Onassis et réalisé en accord avec la Faculté relevant de la discipline scientifique du candidat.

6. **Objet de la recherche**: La recherche doit porter sur un sujet en rapport direct avec la culture, l'histoire ou l'actualité de la Grèce ou doit répondre à un besoin social immédiat en Grèce.

7. **Respect des engagements** : Le Conseil d'Administration de la Fondation Onassis accordera une attention particulière aux candidatures qui tiendront compte des engagements énoncés ci-dessous :

(a) Les chercheurs post doctorants ayant obtenu la bourse de la Fondation sont **tenus de publier un article scientifique ou un chapitre dans un volume collectif**, un livre ou une monographie portant sur les résultats de la recherche subventionnée par la Fondation et ceci au cours des 24 mois suivant l'expiration de la bourse de recherche. Il y sera obligatoirement fait référence à la Fondation Onassis.

(b) l'organisation de **cours /séminaires** en tant que professeur invité d'une Université grecque. Les activités mentionnées ci-dessus doivent être partie intégrante des programmes du département de ladite Université en Grèce et seront organisées en collaboration avec la coordinatrice du Programme de bourses pour boursiers internationaux de la Fondation Onassis.

(c) Les Professeurs des Universités et enseignants universitaires seront invités, selon le cas, à tenir une conférence durant leur séjour en Grèce. Le lieu et la date seront décidées en collaboration avec les services compétents de la Fondation Onassis.

DOCUMENTS A SOUMETTRE POUR UNE CANDIDATURE CATEGORIE E

5. **Le formulaire de candidature** soumis électroniquement (voir: Procédure de demande de bourses)

6. **Une photocopie du passeport**

7. **Une (1) photo d'identité**

8. **Une lettre de motivation du candidat** dans laquelle seront indiquées les informations ci-dessous en respectant l'ordre d'énumération suivant :

- h) **Le titre, le but et l'objet précis de la recherche** que le boursier désire effectuer en Grèce et les raisons pour lesquelles un séjour en Grèce est jugé nécessaire
- i) **Une description des cours/séminaires** proposés dans le cadre des activités d'enseignement (voir Conditions particulières /Eligibilité, paragraphe 7 (b))
- j) **Toute autre recherche scientifique** en cours en Grèce
- k) **Toutes collaborations antérieures** avec des Universités, Centres ou Instituts de recherche en Grèce
- l) **Le nom et les coordonnées** des membres de la communauté académique ou universitaire, le nom des universités, des instituts ou des centres de recherche avec lesquels le candidat envisage de collaborer en Grèce
- m) **La période proposée pour la subvention** et, au cas échéant, les déplacements prévus en Grèce pour les besoins de la recherche et/ou des activités d'enseignement (cours/séminaires)
- n) **Connaissance de la langue grecque, ancienne ou moderne** : la connaissance de la langue grecque n'est pas requise, lorsqu'elle n'est pas indispensable à la recherche proposée. Elle sera néanmoins prise en compte dans l'évaluation des dossiers

5. **Une lettre d'acceptation** d'un professeur titulaire d'une Université publique grecque confirmant son projet de collaboration avec le candidat sur le projet spécifique et avec laquelle il/elle certifie qu'il/elle veut bien être responsable de l'évolution des activités de recherche/ d'enseignement du titulaire de la bourse au cours de son séjour en Grèce. Le professeur de l'Université grecque est tenu d'envoyer à la Fondation Onassis, un rapport final où il/elle décrit les avantages de la collaboration scientifique avec le titulaire d'une bourse.

6. **Un certificat de l'Université, de l'Institution ou du Centre de recherche** avec lequel le candidat est affilié qui accrédite le projet de recherche du candidat. Le certificat doit également indiquer que le candidat est autorisé à venir en Grèce pour la réalisation dudit projet de recherche.

7. **Deux (2) lettres de recommandation** : une [1] de Grèce (si possible) et une [1] de l'étranger. Au cas où le candidat n'aurait pas de contact en Grèce, les deux (2) lettres peuvent être envoyées de référents étrangers ayant les qualifications nécessaires. Les lettres de recommandation doivent être écrites **spécifiquement** pour l'octroi de la subvention ou de la bourse de la Fondation et **adressées à la Fondation Onassis**. Les lettres de recommandation **photocopiées ne seront pas admises**. Les lettres peuvent être envoyées directement à la Fondation par les personnes recommandant le candidat ou être incluses dès le départ dans le dossier de candidature.

8. **Une photocopie du Doctorat**

9. Les candidats Professeurs des Universités et Enseignants universitaires doivent fournir un **Certificat de l'Université** où ils enseignent où apparaît leur statut académique

10. **Curriculum vitae détaillé** et catalogue des publications

PRESTATIONS DES BOURSES CATEGORIE E

3. **Couverture des frais de déplacement pour l'achat d'un billet d'avion aller-retour** uniquement en provenance et à destination de son lieu de résidence et pour l'arrivée et le départ définitif du boursier de Grèce **à hauteur de**

a) **Trois-cents Euros (€300.-) pour un pays d'Europe** ou

b) **Mille Euros (€1.000.-)** pour un vol transatlantique ou un vol vers et à partir des pays d'Asie et d'Afrique. Le bénéficiaire de la bourse sera seul responsable pour l'achat de son billet

4. **Allocation mensuelle de Mille-Cinq-Cents Euros (€ 1.500)** pour les frais de séjour, de déplacement et toute autre dépense.

NOTES:

4. La bourse ne couvre pas la période du 15 juillet au 31 août. En dehors des prestations susmentionnées, la Fondation ne saurait accorder d'autres facilités, quelles que soient les circonstances. En outre, il ne sera fourni en aucun cas de subvention, d'aide financière quelconque ou de billet d'avion pour l'époux (se) du boursier ou toute personne désireuse de l'accompagner.

5. Aucune prolongation de la durée de subvention au-delà de la période mentionnée dans le programme pour chacune des catégories D, E & C ne sera admise.

6. La bourse octroyée ne peut être reportée ou différée à une année universitaire ultérieure.

BOURSE CATEGORIE C **DOCTORANT**

CONDITIONS PARTICULIERES / ELIGILITE

1. **Nombre de bourses: dix [10]**
2. **Durée : de [5] à [10] mois au cours de l'année universitaire octobre 2017- septembre 2018**
3. **Limite d'âge :** Quarante [40] ans maximum
4. **Conditions :**
 - a) la discipline scientifique du candidat appartient aux disciplines énumérés en tête de ce document
 - b) le candidat doit être inscrit à un programme d'études supérieures, niveau doctorat, au moment du dépôt de sa candidature
 - c) la recherche s'effectuera exclusivement en Grèce

À la fin de leur doctorat, les boursiers de la catégorie C s'engagent à soumettre à la Fondation Onassis

- a) une copie de leur diplôme de doctorat
- b) une copie de la page de garde de leur thèse
- c) une copie de la page de leur thèse avec les remerciements
- d) une copie de la table des matières de leur thèse

DOCUMENTS A SOUMETTRE POUR UNE CANDIDATURE CATEGORIE C

1. **Le formulaire de candidature** soumis électroniquement (voir: Procédure de demande de bourses)
2. **Une (1) photo d'identité**
3. **Une photocopie du passeport**
4. **Copies certifiées conformes des diplômes universitaires** traduits en grec, anglais ou français
5. **Notation analytique de toutes les années d'études** de tous les établissements dans lesquelles le candidat a effectué des études. Mention doit être faite de la note finale de chaque diplôme obtenu
6. **Attestation d'inscription** du Secrétariat de l'université, dans laquelle le candidat effectue ses études doctorales. Mention doit être faite du titre complet de la recherche doctorale
7. **Certificat ou attestation officiels de connaissance de la langue grecque** (veuillez contacter le Consulat ou l'Ambassade de Grèce ou les écoles de langue grecque ou les sections de langue grecque de l'Université). La connaissance de la langue grecque est indispensable pour les candidats de cette catégorie lorsque la recherche proposée doit être effectuée dans cette langue. Au cas où le candidat ne possède pas encore le certificat demandé, il doit l'envoyer à la Fondation jusqu'au 31 mars 2017 au plus tard.
8. **Quatre (4) lettres de recommandation** : deux [2] de Grèce (si possible) et deux [2] de l'étranger. Au cas où le candidat n'aurait pas de contact en Grèce, les quatre (4) lettres peuvent être envoyées de référents étrangers ayant les qualifications nécessaires. Les lettres de recommandation doivent être écrites spécifiquement pour l'octroi de la subvention ou de la bourse de la Fondation et adressées à la Fondation Onassis. Les lettres de recommandation

photocopiées ne seront pas admises. Les lettres peuvent être envoyées directement à la Fondation par les personnes recommandant le candidat ou être incluses dès le départ dans le dossier de candidature.

9. Curriculum vitae détaillé

PRESTATIONS DE LA BOURSE CATEGORIE C

1. **Un billet d'avion aller-retour (economy class)** en provenance et à destination du lieu de résidence du boursier, pour l'arrivée et le départ définitif du boursier de Grèce.
2. **Allocation mensuelle de Huit-Cent-Cinquante Euros (€ 850)** pour les frais de séjour et de déplacement et toute autre dépense

NOTES:

1. **La bourse ne couvre pas le mois d'août 2018.** En dehors des prestations susmentionnées, la Fondation ne saurait accorder d'autres facilités, quelles que soient les circonstances. En outre, il ne sera fourni en aucun cas de subvention, d'aide financière quelconque ou de billet d'avion pour l'époux (se) du boursier ou toute personne désireuse de l'accompagner.
2. Aucune prolongation de la durée de subvention au-delà de la période mentionnée dans le programme ne sera admise.
3. La bourse octroyée ne peut être reportée ou différée à une année universitaire ultérieure.